HEC MONTRĒAL

Registrariat

DÉLAI DE DIFFUSION (EMBARGO) D'UNE THÈSE

Afin de mettre en valeur les travaux de recherche de ses étudiants, HEC Montréal diffuse les thèses. L'étudiant(e) peut demander un délai de diffusion de sa thèse pour des motifs sérieux (par exemple, exigence d'un éditeur liée à la publication d'articles ou de livres à partir du manuscrit). **Le délai de diffusion signifie que le document lui-même ne sera pas diffusé avant la fin de la période d'embargo mais que la description de ce document (auteur, titre, résumés, etc.) le sera. Ceci est différent d'une période de confidentialité pendant laquelle aucune information n'est diffusée (voir formulaire « Confidentialité d'une thèse »).**
Non révocable, le délai de diffusion est d'une durée de 6 mois, 1, 2 ou 5 ans. À la fin de cette période, le document sera traité tel que prévu dans les clauses du formulaire d'autorisation d'in□exer, de reproduire et de diffuser une thèse.
Pour obtenir un délai de diffusion, l'étudiant(e) doit remplir le présent formulaire et obtenir l'accord de son directeur de thèse et de la direction de son programme.

1. Identification

Nom	Prénom
Matricule	Spécialisation

2. Durée du délai de diffusion demandé : 6 mois ◯ 1 an ◯ 2 ans ◯ 5 ans ◯

3. Justification de la demande et approbations

Titre de la thèse

Motif de la demande de délai de diffusion (justifier et, au besoin, annexer une page complémentaire ou des documents pertinents)

J'approuve cette demande :

Date	Directeur ou codirecteur de la thèse Nom en caractères d'imprimerie	Signature
Date	Direction du programme Nom en caractères d'imprimerie	Signature

4. Signature de l'étudiant(e)

Date	Signature

2018-11-30

Imprimer